



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 6 MAI 2011

A l'Hôtel de ville de Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : M. DEVERGNE & M. TRICOT

Nbr de membres en exercice : 80
Quorum : 40
Date de la convocation : 22/02/2011
Affichée le : 09/05/2011

Président de séance : Alain CLAEYS, **Président**

Présents : MM. BELGSIR, BLUSSEAU, BOULANGER, BROTTIER, CHALARD, CLEMENT, CORNU, EIDELSTEIN, Mme FRAYSSE, M. GUERIN J.J., Mme JARDIN, MM. MACAIRE, MARTINEAU, MONANGE, PARATTE, QUINTARD, ROCHAUD, SIRAUT A., TANGUY, TRICOT, **Vice-Présidents**

Mmes ALBERIC, ASSERIN, M. BASTIERE, Mme BEAUDOUX, MM. BERTHIER, BONNEFON, BOUCHAUD, Mme CAILLAUD, MM. CHAIGNEAU, CHAUVIN, Mme COINEAU, MM. CORONAS, DAVID, Mme DEBENEST, MM. DEVERGNE, DIVERSAY, DUPERRON, DUPRAZ, ELIE, Mme GABOREAU, MM. GIRAUD, GRAND-CLEMENT, Mmes HIPAULT, ISSINDOU, MM. JEAN, JOYEUX, LOIRET, MAHOU, MAUGER, Mme PELLETIER, MM. PETERLONGO, RIVIERE, Mmes ROUSSEAU, SARRAZIN-BAUDOIX, M. SIRAUT D., Mme THIBAULT, M. THOMAS, Mme VALLOIS-ROUET, **Délégués Titulaires**


Absents excusés : M. SOL, **Vice-Président**

M. AIME, Mlle BARC, Mme BORD, MM. BRACONNIER, BRION, CHAMPEAU, CHARDONNEAU, Mme CHEDANEAU, M. COMPTE, Mmes FAGET- LAPRIE, GERARD, JAMMET, M. JUIN, Mmes MARMIN, NOCQUET, RIMBAULT-RAITIERE, MM ROUQUETTE, SAUX, STUPAR, Mme VERGNAUD, **Délégués Titulaires**

Conformément à l'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, les titulaires absents sont remplacés pour voter en leurs lieux et place par les suppléants suivant :

Titulaires	Suppléants remplaçants
M. AIME	Mme DESBOURDES, Déléguée Suppléante
Mme MARMIN	M. MICHELET, Délégué Suppléant
M. CHARDONNEAU	M. HECHARD, Délégué Suppléant

Observations : Le Procès-Verbal du 18 février 2011 est approuvé. Le Rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés A Procédures Adaptées (MAPA) - Liste des Délibérations prises par le Bureau Délibérant du 7 avril et 5 mai

N°: 9	Date réception Préfecture 12/05/2011	
Conseil du 06/05/2011  DIRECTION COEUR D'AGGLO - VIADUC	Identifiant : 2011-0218	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs : 31/05/2011
Titre : Déconstruction de la passerelle des Rocs et construction du Viaduc des Rocs - Bilan de la concertation - P.J. : CR réunion concertation 19 avril 2010 ; CR réunion concertation 31 janvier 2011 ; Courrier CAPO 26 janvier 2011		
Etudiée par : Le bureau du 05/05/2011 La commission Générale et des Finances du 02/05/2011		
Rapportée par : JEAN-JACQUES GUERIN		

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

1°) Organisation de la concertation

Dans le cadre de l'application des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme, et conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2009, une concertation préalable à la déconstruction de la passerelle des Rocs et à la construction du Viaduc des Rocs a été menée du 1^{er} octobre 2010 au 30 avril 2011.

Les modalités de concertation prévues par délibération étaient les suivantes :

- La parution d'un avis de lancement de la concertation dans chacun des quotidiens Centre Presse et la Nouvelle République du Centre Ouest,
- La mise à disposition du public d'un registre d'observations à l'Hôtel de Ville de Poitiers à l'accueil,
- La réception du public au service Espace Public de la Ville et de Grand Poitiers sur rendez-vous entre 9h00 et 11h30 et entre 14h00 et 16h30, pour informer et répondre à toute demande sur le sujet.

En outre, cette concertation pouvait prendre « la forme de réunions publiques ou de tout autre procédé de communication approprié. »

Dans ce cadre, les services ont prévu les modalités suivantes :

- La création d'une adresse de messagerie électronique pour recevoir les messages électroniques : viaduc.des.rocs@agglo-poitiers.fr,
- L'organisation de deux réunions publiques qui se sont déroulées le 19 avril 2010 et le 31 janvier 2011. Le public y a été invité par voie de presse, d'affichage localisé et distribution ciblée d'affichettes. Les associations intéressées y ont été invitées par courrier.

2°) Observations du public

a) Sur le registre journal

Aucune observation n'y a été apportée.

b) Par courrier ou courriel

Aucun courriel n'a été reçu.

Le Comité d'Action de Poitiers Ouest (CAPO) a écrit le 26 janvier 2011 pour demander :

- un accès au parking Toumaï depuis l'avenue de Nantes via le viaduc pour « désengorger Pont Achard, la Porte de Paris, rentabiliser le parking et favoriser l'accès des piétons au centre ville... ».
- laisser la circulation à double sens dans la rue de la Roche, interdire la circulation « sauf riverains » dans la partie haute entre la rue du Clos de la Roche et l'avenue de Nantes, organiser le stationnement pour les riverains dans le bas de la rue de la Roche,
- étudier la circulation des bus sur l'avenue de Nantes dans le sens « descendant », le sens « montant » se faisant par la rue de la Roche.

Le courrier du CAPO est annexé à la présente délibération.

c) Lors d'entretien ou de rendez-vous.

Aucun rendez-vous n'a été pris auprès des services communautaires.

Quatre appels téléphoniques ont été reçus. Deux concernaient des professionnels de l'immobilier qui souhaitaient connaître le calendrier des travaux et les répercussions sur le trafic dans la rue de La Roche, tant en phase provisoire que définitive.

Les deux autres appels émanaient de riverains de rue de La Roche qui souhaitaient avoir les mêmes renseignements.

d) Lors des deux réunions publiques

Les deux comptes-rendus sont annexés à la délibération.

Synthèse :

Réunion du 19 avril 2010 : présentation du programme du viaduc.

Le public réagit favorablement au programme du viaduc.

Les réactions du public portent principalement sur :

- des demandes de précisions sur des points techniques du programme
- les circulations sur le viaduc
- les carrefours d'about, notamment côté avenue de Nantes
- le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- les déplacements rue de la Roche (stationnement, accès riverains)
- la gratuité de la navette de substitution prévue lorsque la passerelle sera démolie.

Réunion du 31 janvier 2011 : présentation de l'avant-projet de GTM Bretagne.

Le public réagit favorablement à l'avant-projet.

Les réactions du public portent principalement sur :

- les circulations sur le viaduc
- le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- les déplacements rue de la Roche (stationnement, accès riverains) et l'accès au plateau des Rocs depuis la rue de La Roche
- la gratuité de la navette de substitution.

Le Comité d'Action de Poitiers Ouest est intervenu pour réitérer les demandes que l'association avait formulées dans son courrier du 26 janvier.

En séance, le Président de Grand Poitiers répond que le viaduc ne sera pas ouvert aux véhicules particuliers, ce qui serait en contradiction dans son principe avec le projet même de BHNS, et que donc il n'y aura pas d'accès à Toumaï pour ces véhicules depuis le viaduc. Les deux autres points de la demande du CAPO seront étudiés par les services.

Robert ROCHAUD pour le mouvement « Les Verts » est intervenu pour exprimer que :

- « Les Verts » étaient favorables au tramway et que le BHNS est un « bon compromis »
- le projet de BHNS aurait dû commencer par la ligne la plus importante du réseau Vitalis c'est-à-dire la ligne CHU - Campus qui aurait rejoint la gare par le faubourg du Pont Neuf
- commencer le BHNS par le viaduc est une décision « précipitée » et qu'il aurait fallu étudier plusieurs scénarios avant de se décider,
- il est paradoxal que Grand Poitiers commence le BHNS en direction de Chasseneuil du Poitou, alors que dans cette direction un site propre existe déjà, c'est la voie ferrée et que le tram - train aurait été une solution.

3°) Bilan de la concertation

Globalement les observations ne portent pas directement sur la déconstruction de la passerelle ou la construction du viaduc.

Les images de l'avant-projet de GTM Bretagne recueillent des réactions positives.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur le bilan de cette concertation : celle-ci n'a semble-t-il pas suscité de remarques mettant en cause les choix fondamentaux du projet ou des obstacles à sa réalisation, ou sollicitant des inflexions significatives. Il y a donc lieu de lancer l'enquête publique qui permettra la Déclaration de projet.

AFFICHEE LE : 09/05/2011

Adoptée

Vote pour :
Nombre :
Vote contre :
Nombre :

Abstention :
Nombre :
Ne prend pas part au vote :
Nombre :
Mouvement des Elus :
Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,
 Pour le Président, le Vice Président :

